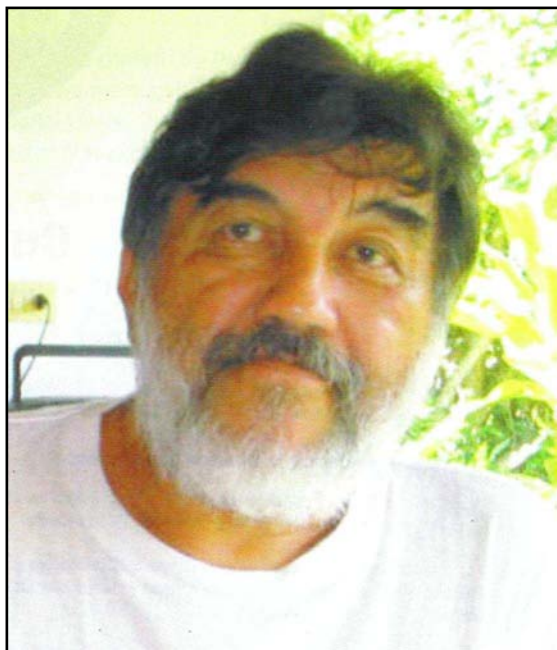


# Marius Chan, gendarme à Moruroa.



Gendarme à Tahiti, J'ai été affecté de 1978 à 1981 à Moruroa comme n'importe quel gendarme français. Nous faisons des séjours de 15 jours à un mois. Mais sur le site nucléaire, on a des missions définies : surveiller l'arrivée et le départ des Caravelles, fouiller les gens à leur arrivée et les identifier, surveiller si les gens sont dans un syndicat ou affiliés à un parti politique, etc.

Tout citoyen français ne pouvait pas venir à Moruroa, seuls les gens embauchés depuis Papeete pour y travailler pouvaient venir. Nous étions tenus par le droit de réserve, directement reliés à l'Etat. Je n'ai pas demandé à servir à Moruroa, on m'y a envoyé.

Nous étions huit gendarmes. La présence de gendarmes polynésiens des cadres d'outre-mer était nécessaire pour assurer un équilibre et intervenir en particulier auprès des polynésiens. Sur le site on n'avait pas le droit de faire du grabuge, les gens étaient parfois ramenés à Papeete en Caravelle. On devait vivre, manger, travailler et éviter les discussions politiques.

J'ai été présent à des tirs nucléaires souterrains. Avant un essai, tout le monde savait à quelle date et quelle heure il y avait un essai nucléaire. Le matin de l'essai, on faisait l'appel de chaque entreprise. Si une personne manquait, le tir ne se faisait pas. Il ne pouvait y avoir de personnes dont on ignorait la présence, c'est impossible. Avant le tir les

gens étaient placés sur une plateforme de sécurité. Ces plateformes étaient en fer sur pylônes, ouvertes à l'air libre, les gens étaient parqués sur ces plateformes. C'était davantage pour les rassembler que pour les protéger dans un Abri. Nous faisons notre ronde sur la route menant au point 0. Nous devons contrôler côté lagon comme côté océan. Il y avait la Légion étrangère et les forces armées. Chacun avait son rôle de surveillance. Les gendarmes assuraient le barrage à partir de la zone vie. Plus personne ne devait traverser. Il y avait ensuite la sirène, ça servait à alerter tout le monde.

En tant que gendarme, nous restions à la limite de la zone vie. Nous n'étions pas debout, on devait se mettre en position accroupie. Après le compte à rebours, une fois que la bombe était lancée, on n'entendait pas un bruit mais le sol de l'atoll se soulevait. Du personnel scientifique venu de France, bien protégé, devait passer le barrage. Nous vérifions s'ils étaient habilités à passer le barrage. Ce personnel scientifique se rendait sur le point 0 accompagné de gendarmes sans tenue spéciale pour assurer leur sécurité. Nous étions armés, nos pistolets étaient chargés. Ils faisaient ensuite leur travail, notre mission s'arrêtait là. Ils faisaient des prélèvements sur le sol et dans l'eau de mer.

Pendant la première année de mon service à Moruroa, je ne me suis pas inquiété du nucléaire à Moruroa. Il y avait beaucoup d'activité et je n'avais aucune raison de m'inquiéter.

Pourtant, une nuit, la brigade de gendarmerie de Moruroa est avisée d'un accident survenu à « Viviane » une zone du sud de l'atoll où on préparait le forage pour un tir suivant. Je me transporte aussitôt sur les lieux du sinistre. Il est environ 1h30 du matin. En cours de route, je croise l'ambulance. Je lui fais signe d'arrêter et de se mettre sur le bas côté. Le conducteur surpris obtempère. Après présentation d'usage, je me dirige vers la porte arrière du véhicule. La porte s'ouvre et là, je me trouve en présence d'un officier supérieur, un médecin-colonel avec des galons rouges. Je demande donc à l'officier l'autorisation de monter à l'intérieur aux fins de procéder à des constatations sur l'état de la personne allongée et recouverte d'un drap blanc jusqu'au cou.

A ma grande surprise, l'officier me répond d'un ton laconique « Il n'en est pas question » Je lui réitère ma demande sans

résultat, lui rappelant au passage que je n'ai nullement l'intention de me substituer à lui comme médecin. Il est resté imperturbable dans son refus. Devant cette attitude, je lui ai alors déclaré que ses supérieurs hiérarchiques seront avisés de son attitude dans les plus brefs délais ainsi que mes supérieurs de la gendarmerie.

De l'endroit où je me trouvais, debout à l'extérieur de l'ambulance, je constate que le front du « blessé » de type polynésien, portait des taches de rougeur. Après m'être expliqué une dernière fois avec l'officier, l'ambulance est repartie aussitôt en direction de la zone-vie. Le blessé en question était sous perfusion.

Je me transporte alors vers les lieux du sinistre où je suis reçu par six travailleurs polynésiens, atterrés, tristes. L'un d'eux s'adresse alors à moi en me déclarant dans notre langue maternelle que c'est bien de sa faute, parlant de la victime. Que c'est bien fait pour sa « gueule » parce qu'il y a, à peine deux jours auparavant, il a consommé un poulpe et du « pahua » (bénitier) avec du lait de coco. Et pourtant, nous n'étions pas sans manger ni boire puisque matin, midi et soir, on nous livrait à manger.

L'intéressé me déclara également que leur ami se grattait de tout son corps, se vautrait même dans du sable rocailleux et s'en était même mordu la langue avec saignement, tellement le mal était à son paroxysme.

Après avoir pris quelques notes avec eux, je suis revenu vers la zone-vie, à l'hôpital militaire de Moruroa. En ce lieu, je n'ai guère eu plus de chance pour faire aboutir mon travail.

A ce moment-là, je me suis posé beaucoup de questions. Après avoir rendu compte à mon supérieur, ce dernier me voyant exaspéré, me déclare que toute la lumière sera faite, qu'il allait faire comprendre à cet officier que moi, gendarme, était français à part entière et que je ne faisais que mon métier.

Un autre jour, c'était exactement le 25 juillet 1979. Je me rappelle de cette date car c'était après le tir souterrain Tydée qui avait eu lieu dans la zone sud de Moruroa. Ce jour-là, dans la matinée, il y a eu un tir souterrain vers Ara en direction de Dindon. Le tir a provoqué un effondrement. J'apprends à la brigade de gendarmerie qu'il y a eu un accident dans cette zone : trois hommes, un ingénieur du CEA et deux légionnaires, dans leur méhari, ont été emportés par le raz de marée car la route était très basse. Ils revenaient de Dindon pour revenir à la zone vie.

J'ai été envoyé là bas pour faire le constat. Quand je suis arrivé à Ara, la mer était

huileuse et il y avait sur la route une grande fissure biscornue qui allait de l'océan au lagon. Sa largeur était d'environ 80 cm à 1 mètre.

Il y avait des bulles qui sortaient de la fissure. Comme cela m'étonnait, j'ai posé la question à un ingénieur CEA qui était sur place : « Ce n'est quand même pas un méroü caché dans le trou qui fait des bulles comme ça ! » Il m'a répondu : « Ne vous occupez pas de ça. Ce n'est pas grave. Quand la bombe pète, c'est vitrifié et rien ne peut s'échapper. » J'avais quelques doutes cependant et je pensais qu'il y avait une fuite de gaz depuis la cavité de tir. J'ai quand même noté cette conversation dans mon carnet de déclaration de gendarme.

Lorsque je suis arrivé sur le lieu du sinistre, les blessés avaient déjà été évacués en zone vie. Pourtant en venant ici nous aurions dû croiser l'ambulance. Mais nous n'avons pas vu d'ambulance. Nous n'avons donc pas pu faire de constat, prendre les mesures sur place comme cela doit se faire en cas d'accident. Nous sommes donc retournés à la zone vie où nous n'avons rien pu savoir de plus des suites de cet accident. S'il y avait eu des blessés, nous aurions pu les voir à l'hôpital de Moruroa, mais nous ne les avons pas vus. Je pense que les trois victimes de l'accident étaient morts, c'est ma conviction. En tout cas, les gendarmes n'ont pas pu faire le constat réglementaire dans ce cas-là.

Il y a eu d'autres raz de marée après un tir souterrain. Quand on voyait les perroquets s'agiter sur le corail, on partait à toute vitesse de peur qu'il arrive un autre raz de marée. C'est très différent de la houle.

Lors d'un tir souterrain, au décompte dans les haut-parleurs on se mettait accroupi. L'atoll tanguait et balançait, les oiseaux ne volent plus. Nous, les gendarmes, nous faisons le barrage pour empêcher les gens d'aller vers le lieu du tir. Un fois le tir terminé, les « missionnaires » passent le barrage des gendarmes. Habituellement, je contrôlais les gens qui allaient au point zéro et ensuite, nous les gendarmes nous les suivions.

A partir de ces faits constatés, je me suis posé beaucoup de questions et je pense que beaucoup de choses nous étaient cachées concernant la radioactivité, même à nous les gendarmes.